

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Etaient présents : Céline BONVINI, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN arrivée à 20h13, Brigitte CESAR, Laurent COUGOLIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sandrine BOUVAREL

Stéphanie RADESIC (pouvoir à Michelle Piloz)

Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Céline BONVINI)

Date de convocation : 6 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Paul LAVIE

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 24

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Délibération n°76-2022 : TE 38 : conditions générales d'utilisation Fond de Plan au format PCRS

Le TE 38 donne accès à ses communs membres à la cartographie en ligne sur CASSINI ; La commune pourra désormais bénéficier d'une nouvelle photographie aérienne de très haute résolution PCRS.

Pour cela le conseil municipal doit valider les Conditions Générales d'Utilisation.

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** à signer les Conditions Générales d'Utilisation du fond de plan au format PCRS

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 12 septembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-76-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022